



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service pilotage, stratégie du développement durable
Unité procédures et réglementation

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de la Région Guyane
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers concernant l'exploitation d'or secondaire par la Compagnie Minière Montagne d'Or, ex SOTRAPMAG, sur la concession n° 215-C02/46 de Paul Isnard au lieu dit Bœuf Mort, sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, initialement prévue du 29 juin 2017 au 28 juillet 2017 est prolongée jusqu'au vendredi 25 août 2017 inclus sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la compagnie minière Montagne d'Or, ex SOTRAPMAG, représentée par son directeur M. Michel BOUDRIE, 1 rue de l'indigoterie - immeuble Chopin - 97354 Rémire-Montjoly - coordonnées : 05 94 30 26 97 - cristele.lee@montagnedor.fr - michel.boudrie@montagnedor.fr.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service Risques, Energies, Mines et Dechets (REMD). La personne en charge du dossier est Mme Myriam VIREVAIRE - coordonnées : 05.94.29.75.37- courriel : myriam.virevaire@developpement-durable.gouv.fr ou remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr - adresse : DEAL Guyane, rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

M. Guy-Bernard SERAPHIN, en fonction à la CTG, résidant à Matoury 97351, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

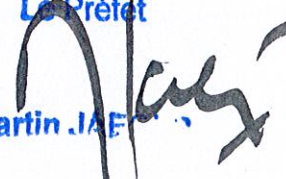
Les pièces du dossier pourront être consultées à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni située avenue du colonel Chandon BP 80, 97393 Saint-Laurent-du-Maroni - 05 94 34 03 00- Fax : 05 94 34 20 93 - s.particulier.slm@wanadoo.fr, pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires d'ouverture des services de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni : Lundi, mardi, jeudi : de 07h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
mercredi : de 07h30 à 13h15 - vendredi : de 07h30 à 13h00

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations pourront également être transmises par courriel ou par écrit au commissaire enquêteur : à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, avenue du colonel Chandon, BP 80, 97393 - s.particulier.slm@wanadoo.fr ou directement à l'adresse du commissaire enquêteur : gb.seraphin@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur M. Guy-Bernard SERAPHIN, a tenu les 29 juin, 6 juillet et 13 juillet 2017 les permanences prévues à l'article 4 de l'arrêté préfectoral DEAL/UPR/n°98 du 9 juin 2017. **Il recevra le public dans les locaux de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni de 9 heures à 12 heures aux dates suivantes : jeudi 20 juillet 2017 - vendredi 28 juillet 2017 - vendredis 04 août - 11 août - 25 août 2017**

A la demande du commissaire enquêteur M. Guy-Bernard SERAPHIN, **une réunion publique se tiendra le jeudi 27 juillet 2017 à 18h dans les locaux du centre des cultures et des loisirs, 24 boulevard Malouet, 97320 Saint-Laurent-du-Maroni, en présence d'un représentant de la compagnie minière Montagne d'Or.**

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et à la DEAL, impasse Buzaré à Cayenne, tel : 0594 29 51 36 / 0594 29 75 54 où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux pendant un an. Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet

Martin JAE